



## VILLECHENEVE

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL En date du 14 JUIN 2007

### PRESENTS :

MM. CRIBIER. CHAZELLES. PIQUET. GONNARD. MME CHIRAT. MM. VARILLON. DUMAS. JACQUEMOT. LACAND. SARCEY. MME DUSSUYER. M GRANJARD. MME BERTHOLAT. MM. GUERIN. NIEPCE.

Secrétaire de séance : MME DUSSUYER

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Jacques MONDELAIN, président de l'association « Les Amis du Patrimoine » afin d'expliquer le fonctionnement de l'association, les permanences tenues, les visites proposées et groupes reçus pour le Musée de la Milotte.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

1) Suite à la consultation des entreprises en procédure adaptée, retient les Entreprises suivantes afin de procéder à la réhabilitation de l'Ecole maternelle et Primaire :

- Lot 1 Maçonnerie : Entreprise SERRAILLE Jean-Paul
- Lot 2 Plâtrerie-Peinture : Entreprise THOLLET
- Lot 3 Carrelage : LS SUBRIN
- Lot 4 Plomberie : MAURY

2) Refuse de reconduire en 2007 l'adhésion à l'ATESAT

Votants : 15                      Pour : 6                      Contre : 8                      Blanc : 1

3) Décide de renouveler pour une durée de un an la ligne de crédit d'un montant de 60 000 euros contractée auprès de la Caisse d'Épargne .

4) Approuve la convention à intervenir entre la commune de Villechêneve et la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais concernant la compétence « Voirie Communautaire »

Votants : 15                      Pour : 13                      Contre : 0                      Blanc : 2

5) Approuve la décision modificative en dépense de fonctionnement sur le Budget du Lotissement Les Grandes Terres (Changement de chapitre)

6) Approuve la décision modificative en dépense d'investissement sur le budget général.

- 7) Décide de mettre à disposition de l'Association Sportive de Villechenève à l'occasion de leur 30 ans la salle polyvalente gratuitement et de prendre en charge financièrement le vin d'honneur.
- 8) Approuve la demande de certificat d'urbanisme formulée par Mr et Mme BOINON Sébastien pour la construction d'une maison individuelle et d'un local à usage d'activité maraîchère sur une parcelle située au lieu-dit « le coton ». Cette demande est conforme au document d'urbanisme (carte communale de la commune approuvée par le Préfet en date du 06 novembre 2003) et prescription particulière, article 5.1.2 de la carte communale et Article L 124-2 du Code de l'urbanisme (dérogation pour un agriculteur)

**Votants : 15**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Blanc : 1**

- 9) Est informé du programme de voirie communautaire pour l'exercice 2007.
- 10) Délibère au sujet de différentes questions diverses.

Fait en Mairie le 15 juin 2007

Le Maire,

J. CRIBIER